

# Déconfinement

## Le 11 mai: Pas de protection pas de travail !

Le Président de la République a annoncé le début du déconfinement pour le 11 mai. Notre région est la plus durement touchée, et l'épidémie ne s'arrêtera pas le 11 mai au matin. La possibilité d'une deuxième vague est plus que jamais d'actualité.

Beaucoup trop de questions restent sans réponses de la part du gouvernement notamment la question des transports et la question de l'école. De plus en plus de voix s'élèvent contre la réouverture des écoles le 11 mai : les enseignants, les parents d'élèves mais aussi plus de 300 maires de la région parisienne. Le conseil scientifique, quant à lui, préconisait une reprise en septembre. Pour la CGT, la priorité est de protéger la population et non jouer aux apprentis sorciers pour répondre aux injonctions du Medef ! **Ne soyons pas dupes : Si les écoles, collèges et lycées reprennent, c'est juste pour que les parents puissent retourner au travail ! Ce n'est pas une mesure sanitaire mais économique !**

**Pas de protection, pas de travail ! En cas de mise en danger, il est toujours possible d'utiliser son droit de retrait ainsi que le droit de grève. Notre santé est plus importante que les profits.**

Nous avons bien conscience que le déconfinement ne sera qu'une étape. Nous allons devoir vivre avec ce virus jusqu'à la découverte du traitement et du vaccin.

**Pour cela, il faut des actes concrets et immédiats !**

En premier, la mise à disposition gratuite de masques, de gants, ainsi que du matériel de protection en quantités suffisantes pour tous les franciliens, le dépistage systématique, des tests sérologiques. Nous exigeons des moyens financiers immédiats pour l'hôpital public et des informations régulières sur l'avancée de la recherche pour les traitements et le vaccin.

La CGT réitère sa demande initiale d'une déclaration d'état de catastrophe sanitaire, afin de faire jouer la solidarité financière des groupes d'assurance qui doit aller au-delà d'un abondement symbolique du fonds de solidarité nationale et profiter à tous les salarié.e.s, TPE et artisans.

La CGT exige l'indemnisation de l'activité partielle à hauteur de 100% du salaire, le retrait des dispositions régressives de la réforme de l'assurance chômage (seuil de déclenchement des droits, dégressivité de l'indemnisation, etc.) et la prolongation des droits à l'assurance-chômage au-delà du confinement ; ne serait-ce qu'au regard des nombreuses professions qui ne pourront reprendre dans les activités de loisirs, du tourisme, du spectacle, etc. et de l'état de la situation de l'emploi au sortir de la crise sanitaire.

**URGENCE SANITAIRE  
URGENCES SOCIALES**

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
du lundi au vendredi

Salarié-e-s d'Île de France  
pendant la pandémie de coronavirus  
ne restez pas isolé-e-s.

N° d'appel gratuit **08 05 38 48 22**

